

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 janvier 2023

DEL_20230125_11

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

24

29

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE-
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Denis ROULAND
Sébastien WAIRY - Stanislas FONLUPT - Stéphanie BURNEL
Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Thierno
DIALLO - Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à
19h30) - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC -
Alain DESMARS

Objet :

**Billetterie
numérique
au SVAC -**

Changement d'option

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

26 janvier 2023

Et que la convocation
avait été faite le

18 janvier 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Elodie LEBOT a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON (départ à 19h30)
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

Absents :

Madame Cécile NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le SVAC souhaite mettre en place une billetterie numérique, afin de faciliter tant l'acquisition que l'édition des places de spectacles. L'option «on participe», billetterie française, avait été retenue au conseil municipal du 30 novembre 2022, mais une incompatibilité sur les billets gratuits nous oblige à choisir une autre option.

Le choix se porte désormais sur la billetterie **Billetweb**, simple, gratuite et sans engagement.

Avantages de la dématérialisation

-Possibilité pour le public d'acquérir le billet de chez soi 24h/24 et 7j/7;

-Gain de temps conséquent pour l'agent du SVAC en charge de la billetterie

-Création d'une base de données utilisateurs (utilisation des données personnelles fixée à 5ans mais possibilité de diminuer la durée après la fin de l'événement selon la législation en vigueur, uniquement par l'organisateur)

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 044-214402109-20230125-DEL_20230125_11-DE



Tarification et fonctionnement

- Maintien d'une billetterie physique au SVAC : possibilité de venir éditer ses billets avec l'aide d'un agent, pour les personnes éloignées du numérique (paiement par chèque ou espèces)
- Paiement par CB sécurisé pour les utilisateurs ;
- Coût Ville de Trignac par rapport aux tarifs des billets : commission de 0,29€+1% sur les billets payants. (A titre d'exemple sur l'année 2023 cela représentera un coût d'environ 50€)
- Pas de frais pour les événements gratuits, les invitations, les ventes sur place et les remboursements.

Tant pour son public que pour ses agents, le Service Vie Associative et Culturelle est convaincu de la pertinence d'une telle démarche et souhaiterait que la billetterie en ligne soit opérationnelle au printemps 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 16 janvier 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- **Article 1** : de choisir la billetterie numérique Billetweb et de la mettre en place au 1er février 2023,
- **Article 2** : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération,
- **Article 3** : dire que la dépense sera imputée sur le budget 2023 et suivants.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

 Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le 27/01/2023
ID : 044-214402109-20230125-DEL_20230125_11-DE

S²LO